FIP anchois Maroc

Réunion, 12 janvier 2024, 11h-12h (Maroc), 10h-11h (UTC), virtuelle

(English below)

Sommaire

Lors de cette réunion, les décisions suivantes ont été prises :

* Pour rappel, les fonds nécessaires à la mise en œuvre du projet INRH pour une règle de contrôle des prélèvements sont les suivants : Phase 1 (échantillonnage) – 293 000 MAD ; Phase 2 (modélisation) – 231 000 MAD ; Phase 3 (revue par les pairs, développement HCR, consommables) – 122 000 MAD.
* Il était convenu que le soutien du Fisheries Improvement Fund ne devrait pas être requis pour ce projet.
* L'UNIMER a accepté de coordonner les contributions des participants du secteur privé.
* La FENIP a accepté de contribuer à hauteur d'un tiers du montant total, sous réserve de la participation du secteur privé.
* D'autres parties intéressées ont été suggérés (famille El Jabri) et Jo a accepté de les contacter.

Summary

At this meeting, the following decisions were taken:

* As a reminder, the funds required to implement the INRH project for a harvest control rule are as follows: Phase 1 (sampling) – 293,000 MAD; Phase 2 (modelling) – 231,000 MAD; Phase 3 (peer review, HCR development, consumables) – 122,000 MAD.
* It was agreed that support from the Fisheries Improvement Fund should not be required for this project.
* UNIMER agreed to coordinate contributions from the private sector participants.
* FENIP agreed to contribute one third of the total amount, on the condition of private sector participation.
* Other participants were suggested, and Jo agreed to contact them.